

Modern Slavery Act 2015 (Loi relative à l'esclavage moderne) :

Déclaration relative à l'esclavage et à la traite des êtres humains

INTRODUCTION

La loi britannique « *Modern Slavery Act* » de 2015 (la « loi ») renforce les infractions existantes en matière de traite des êtres humains, d'esclavage, de servitude et de travail forcé ou obligatoire. Il est entré en vigueur le 31 juillet 2015. L'« esclavage moderne », la « traite de personnes » et la « traite d'êtres humains » sont autant de termes génériques servant à désigner le recrutement, l'hébergement, le transport, le transfert ou l'accueil d'une personne à des fins d'exploitation (qu'il s'agisse de travail forcé ou d'exploitation sexuelle) en ayant recours à la force, aux menaces ou à la ruse.

L'article 54 du *Modern Slavery Act* de 2015 impose aux fournisseurs de biens et services d'une taille suffisante de publier une déclaration décrivant les mesures prises par l'entreprise pour s'assurer que ses sous-traitants et chaînes d'approvisionnement sont exempts de toute pratique relevant de l'esclavage ou du trafic d'êtres humains.

Amundi Asset Management est déterminée à éliminer le risque d'esclavage et de traite des êtres humains. Le recours à l'esclavage et à la traite d'êtres humains est inacceptable et Amundi estime qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer ces pratiques dans sa chaîne d'approvisionnement.

La présente déclaration décrit en détail les mesures prises par Amundi Asset Management tout au long de l'année pour éliminer et combattre tout risque d'esclavage et de trafic d'êtres humains au sein de l'entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement.

NOTRE STRUCTURE, NOTRE METIER ET NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Amundi Asset Management propose des services de gestion d'actifs dans le secteur financier. Amundi Asset Management, London Branch et Amundi (UK) Limited sont, respectivement, la succursale et la filiale de la société mère Amundi Asset Management, basée à Paris.

Amundi Asset Management est une filiale d'Amundi SA qui est elle-même une filiale gérée de manière indépendante de Crédit Agricole SA. Seules sont décrites dans le présent document les mesures prises par Amundi Asset Management, Amundi Asset Management, London Branch et Amundi (UK) Limited.

Notre métier

Amundi Asset Management, leader européen de la gestion d'actifs, s'engage à accompagner ses clients pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers en développant des stratégies de gestion active et passive dans une vision de long terme.

Nos chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement d'Amundi Asset Management sont constituées par les acteurs suivants :

- prestataires informatiques, organismes procurant des avantages sociaux aux salariés, fournisseurs de services dans les domaines juridique, des ressources humaines, ainsi que d'autres biens et services ;
- services externes d'immobilier commercial/de nettoyage/de fourniture d'articles de bureau et de services administratifs nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches par les collaborateurs travaillant dans les locaux d'Amundi Asset Management ;
- administrateurs et dépositaires externes.

Les pays de provenance des biens et services sont des États membres de l'Union européenne ou du GAFI.

NOS POLITIQUES

Nous nous engageons à bannir toute forme d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains de nos chaînes d'approvisionnement et de l'ensemble de nos activités.

Amundi Asset Management exige de tous ses collaborateurs et fournisseurs le respect de la présente déclaration.

Elle se réserve le droit de vérifier le respect de la déclaration de principe et de prendre toute mesure nécessaire en cas de violation de la présente politique par un fournisseur ou un collaborateur. Ces mesures peuvent prendre la forme d'un avertissement ou, dans certains cas, celle de la cessation des relations commerciales avec un fournisseur ou de la résiliation du contrat de travail.

Il importe que les personnes travaillant pour Amundi Asset Management et ses fournisseurs et révélant leurs soupçons de violation de la présente déclaration se sentent en confiance et soutenus. En conséquence, Amundi Asset Management protège toute personne signalant des actes répréhensibles présumés. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre Politique d'alerte (*Whistleblowing*).

NOS PROCESSUS DE DUE DILIGENCE ET ADHESION DES FOURNISSEURS

Soucieuse de lutter contre le risque d'esclavage et de traite des êtres humains, Amundi Asset Management s'engage à :

- identifier les maillons de ses chaînes d'approvisionnement susceptibles d'être les plus exposés ;
- mettre en place des règles favorisant la surveillance des composantes de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui peuvent présenter un risque ;
- engager ses fournisseurs, dès lors qu'un contrat a été signé, ainsi que ses collaborateurs, à respecter la Politique.

Amundi Asset Management s'attache actuellement à mettre en œuvre, d'ici fin 2017, les mesures suivantes en vue de surveiller les pratiques d'esclavage et de traite d'êtres humains :

1. Cartographie du risque d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement ;
2. Amundi Asset Management s'est engagée dans un processus d'évaluation du respect des personnes, des droits de l'homme, et des risques de maltraitance et d'emploi d'enfants chez ses fournisseurs stratégiques. Ces derniers sont notés par un organisme indépendant : Ecovadis;
3. En 2016, Amundi Asset Management a été notée par les organismes indépendants Vigeo-Eiris et OEKOM, notamment selon les critères liés aux droits de l'homme ;
4. Insertion d'une clause relative au *Modern Slavery Act* dans les futurs contrats signés avec les fournisseurs, prévoyant des obligations d'ordre général pour le fournisseur comme pour l'entreprise ;
5. Formation de tous les collaborateurs de la fonction Achats concernés ;
6. Le département Achats examinera la politique en matière d'achats et la mettra à jour en tant que de besoin.

Lorsque des cas de non-respect sont identifiés, Amundi Asset Management se réserve le droit de surveiller la situation et de prendre toutes les mesures nécessaires au cas par cas. Si le problème ne peut être réglé, Amundi Asset Management se réserve le droit de mettre fin aux accords conclus avec le fournisseur concerné.

ADHÉSION DES FOURNISSEURS À NOS VALEURS

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains. Nous attendons, lorsque cela est pertinent, de tous les maillons de nos chaînes d'approvisionnement et de nos sous-traitants qu'ils se conforment à nos valeurs. Le cas échéant, des dispositions contractuelles seront incluses dans les accords et les avis relatifs à nos attentes adressés aux prestataires de nos chaînes d'approvisionnement existantes.

FORMATION

Il importe que tous les collaborateurs concernés connaissent et comprennent les risques liés à l'esclavage et à la traite d'êtres humains. Ces collaborateurs doivent être sensibilisés à la détection des signes d'esclavage et de traite d'êtres humains afin d'être en mesure d'alerter en cas d'activité suspecte..

La présente déclaration a été établie conformément à l'article 54(1) du *Modern Slavery Act* de 2015.

POUVOIR

Pouvoir a été donné par le Conseil d'Administration au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de signer une déclaration conforme aux termes de celle adoptée en Conseil d'Administration.

Paris, le 23 mai 2017

Bernard DE WIT,

Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration

AMUNDI ASSET MANAGEMENT